

**DELIBERATION N°2024-75/CCOG-SAVCS  
relative à l'approbation du plan de financement du Grand Prix de l'Ouest**

**L'An Deux Mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars, à quinze heures,** le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle *au-dessus de l'ancienne MFR à Apatou*, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente

**Conseillers en exercice = 44**

Présents	24
Absents	20
Procurations	02
Votants	26

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 15 mars 2024.

**Publiée le : 5-04-2024**

**PRÉSENTS :**

- M. ADOÏSSI Achille - Mme AFOEDINI Linda - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - M. APAYACA Valentin - Mme BARTEBIN Barbara - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. EDWIN Moïse - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. IREMEPO Grégory - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - M. YA Tchoua

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

-Mme SANTE Adèle a donné procuration à M. ADOÏSSI Achille  
-Mme VOORTHUIZEN Sharon a donné procuration à M. IREMEPO Grégory

**ABSENTS EXCUSES :**

- M. BENTH Albéric - Mme TELON Sonrisa Sergina

**ABSENTS :**

- M. ADAM Lénäïck - Mme ADELAAR Esseline - Mme AGEILAS Sylviana - Mme APAGI Jocelyne - Mme BALLA Simone - M. BOISROND Ferdinand - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. FATI Gérard - M. GABY Claude - Mme KWASIBA Emeline - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - M. THOMAS Franck - M. TOPO Lama - M. VALIES Patrick

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du **Code Général des Collectivités Territoriales**, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Mme Marie-Chantal SOBAÏMI, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



*Ouest Guyane*  
un territoire, des projets, un avenir

**DELIBERATION N°2024-75/CCOG-SAVCS**  
**relative à l'approbation du plan de financement du Grand Prix de l'Ouest**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
- Vu** la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
- Vu** l'avis de la commission Culture, Sport, Association, Relation avec les autorités coutumières du 2 février 2024.

Madame la Présidente expose :

L'intercommunalité est porteuse d'une multitude d'enjeux transversaux pour le développement du sport retracés ci-dessous :

ENJEUX	OBJECTIFS	BESOINS
Enjeux territoriaux et d'aménagement	Constituer des réserves foncières pour avoir les moyens d'agir Préserver les espaces naturels pour les pratiques de pleine nature Programmer des plans d'aménagement	Équipements d'intérêt communautaire (complexes sportifs de haut niveau) Création de sentiers et circuit pédestre et parcours de pratiques sportives en nature. Aménagement des espaces de découvertes nature, des pistes de randonnée
Enjeux de développement du territoire, enjeux économiques	Soutenir le développement économique (création de richesses) Développer des activités de tourisme sportif Favoriser la création d'emplois dans le domaine sportif	Nouveaux équipements dans les communes pour favoriser les pratiques sportives Réhabilitation et modernisation des équipements communaux existants Création d'événement sportif associant la culture. Valorisation des manifestations sportives déjà existantes Formation d'animateurs et éducateurs Formation entraîneurs et arbitres

<p>Enjeux d'image, de notoriété, d'identité</p>	<p>Positionner l'image de la communauté sur une dimension de bien-être, d'accès à la culture sportive                  Choisir des signes, des symboles (clubs, événements sportifs)                  Agir sur le positionnement de la communauté dans un contexte concurrentiel</p>	<p>Capitalisation et facilitation l'accessibilité à la pratique sportives                  Intergénération des pratiques sportives et cultures                  Faire émerger des valeurs territorialisées                  Soutien et accompagnement des clubs en devenir                  Affirmer la richesse sportive du territoire, les résultats et les potentialités vis-à-vis de la capitale.</p>
<p>Enjeux de cohésion sociale, de solidarité, de mixité sociale</p>	<p>Garantir un niveau d'équipements de proximité en organisant le maillage du territoire et l'accès aux pratiques de tous.                  Programmer des équipements comme des lieux de vie</p>	<p>Création de manifestation sportive de cohésion sociale, de solidarité et de mixte à partir des pratiques des communautés vivant sur le même territoire                  Partages mutuels des pratiques et des activités                  Création d'activité d'échange inter sportifs</p>
<p>Enjeux d'environnement / préservation / développement durable</p>	<p>Garantir un niveau d'équipements de proximité en limitant les risques                  Préserver les espaces naturels                  Construire HQE Limiter d'impact des événements sportifs</p>	<p>Favoriser et accompagner les manifestations ayant une dimension « zéro » ou adoptant la démarche le geste poubelle                  Accompagner les clubs ayant intégré la dimension environnement dans l'organisation.                  Organisation d'activité et de jeux autour de la thématique environnement</p>
<p>Enjeux liés au cadre de vie, au bien-être</p>	<p>Favoriser la pratique physique à des fins de santé publique                  Renforcer l'accessibilité aux équipements et aux espaces sportifs Aménager des parcs et espaces naturels</p>	<p>Création, diversification et adaptation de parcours de santé.                  Mise en place de mobiliers sportifs                  Création de jardin de loisirs</p>
<p>Enjeux de développement de la pratique sportive</p>	<p>Garantir une offre équilibrée sur le territoire                  Favoriser l'accessibilité aux pratiques                  Soutenir les pratiques peu développées                  Contribuer à la structuration / mutualisation du mouvement sportif</p>	<p>Diversification et structuration des activités.                  Mise en place de bon d'accessibilité aux activités                  Favoriser l'émergence des Jeux traditionnels du pays                  Favoriser la démarche co-organisation de manifestation d'intérêt communautaire</p>



Enjeux liés à la structuration et au développement du haut niveau	Favoriser l'émergence de clubs supra communaux Renforcer l'accès au haut niveau Favoriser la formation et le suivi	Soutenir les « Pépites d'or de l'Ouest » dans tous les domaines sportifs Mise en place d'aide pour les étudiants faisant le parcours étude sport
---	--	---

Dans le cadre de sa politique de développement territorial, de renforcement de son attractivité et de cohésion sociale, la CCOG souhaite porter l'organisation de manifestations sportives de grande ampleur, régulière, associant l'ensemble des communes membres et ayant une dimension régionale et internationale. L'objectif majeur est :

- D'accroître la visibilité de la CCOG à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire ;
- De faire progresser l'identité du territoire de l'Ouest guyanais ;
- De fédérer et coconstruire autour des valeurs du territoire « Ouest Guyane » ;
- De favoriser la cohésion sociale.

Dans cette perspective en 2023, la CCOG a mis en place le Grand Prix Cycliste en partenariat avec le Comité Régional de cyclisme.

La volonté politique de la CCOG est aussi d'engager un dialogue avec cette instance, du fait de leurs statuts qui leur donne vocation à organiser ce type de manifestations en raison des ressources humaines dont elle dispose, de son expérience et des moyens techniques nécessaires à la finalisation de la manifestation qu'elle peut mobiliser.

Ainsi, une convention de partenariat déterminera les modalités de collaboration avec le Comité Régional de Cyclisme et précisera les engagements de chacune des parties.

Sur la base de l'expérience de la première édition du Grand Prix de l'Ouest et du succès rencontré, il est préconisé la reconduction de cette manifestation en la dotant d'une enveloppe budgétaire prévisionnelle. Pour rappel, ci-dessous les montants votés l'année dernière :

Enveloppe 2023	Montant 2023	Dépenses réalisées
Grand prix de l'Ouest	70 000,00 €	<b>67 875,10 €</b>

Le budget prévisionnel du Grand Prix de l'Ouest se présente cette année comme suit compte tenu de la dimension internationale de la manifestation que nous souhaitons lui conférer :

Postes de dépense	Budget prévisionnel
Subvention au Comité Régional de Cyclisme	75 000,00€
Alimentation	25 000,00€
Frais de gardiennage	25 00,00 €
Voyage, déplacement, mission	15 000,00€
Transport collectif du personnel	15 000,00 €
Autres	15 000,00 €
<b>Total</b>	<b>170 000,00€</b>

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement		
Ressources	Montants	Taux
CTG	65 910,00 €	39,00%
PCIA –OS'-' Inclusion sociale	20 280,00€	12,00%
CCOG	69 910,00€,	39,00 %
Privés	17 900,000€	10,00%
<b>TOTAL</b>	<b>170 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- De reconduire le Grand Prix de l'Ouest en lui donnant un caractère international.
- De doter le Grand Prix de l'Ouest d'une enveloppe budgétaire de **170 000,00€**.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel.
- De confirmer le partenariat avec le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane.

Sur ces éléments, elle invite les membres à en décider.

**Après en avoir décidé, le Conseil communautaire :**

**OUI** les explications de la Présidente ;

**RECONDUIT** le Grand Prix de l'Ouest en lui donnant un caractère international.

**NOTE** le Grand Prix de l'Ouest d'une enveloppe budgétaire de **170 000,00€**.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.

**CONFIRME** le partenariat avec le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane.

**AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

VOTE => Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

 **LA PRESIDENTE**  
  
**Sophie CHARLES**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.